



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202415**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024 À 17 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL
DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Laure Letarte-Lavoie	Présidente et conseillère municipale
Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale (arrivée au point 16 de l'ordre du jour)
Mme Joanie Bellerose	Administratrice et conseillère municipale
M. Claude Charron	Administrateur et conseiller municipal
M. Émile Bellerose-Simard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante
Mme Catherine Baillargeon	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun

Invités :

M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Services corporatifs
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice marketing et communication
M. Éric Cyr	Directeur exploitation du réseau

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Laure Letarte-Lavoie présente les membres du conseil d'administration et les invités assistant à l'assemblée. Elle informe que M. Patrick Dobson, directeur général, agira à titre de secrétaire pour cette séance en l'absence de Mme Vicky Martineau.

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 168-24****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024**RÉSOLUTION NUMÉRO 169-24****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 novembre 2024, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S -30.01), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 novembre 2024 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 170-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en ajoutant le sujet suivant au point 14 Affaires nouvelles :

- Fin d'emploi - Matricule 1325

- ADOPTÉ -

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

L'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions est accessible sur le site Web de la Société de transport de Sherbrooke à l'adresse suivante :

<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM) accompagné de M. Dhiaeddine Ouaja

Mme Croteau distribue un résumé de ses questions aux membres et indique que cette séance est la dernière à laquelle elle assistera à titre de coordonnatrice du RUTASM. Mme Croteau invite la STS à sensibiliser la Ville de Sherbrooke au déneigement des coins agrandis afin de sécuriser l'embarquement et le débarquement des usagers du transport en commun. Elle invite également les membres du CA à visiter leur secteur pour faire le constat par eux-mêmes. Mme Croteau conclut en remerciant les élus municipaux pour leur collaboration avec les citoyens et citoyennes qu'ils représentent.

M. Ouaja prend ensuite la parole pour féliciter la STS pour les efforts déployés au profit des usagers et réitérer la volonté du RUTASM de collaborer activement avec la STS à l'avenir, notamment sur les dossiers des ceintures à baudrier et des taxis adaptés. M. Ouaja conclut en offrant ses vœux pour la période des Fêtes aux membres du conseil d'administration, aux cadres et aux employés de la STS.

Mme Laure Letarte-Lavoie, Présidente

Mme Letarte-Lavoie remercie Mme Croteau pour son implication, son dévouement et son expertise développée au cours des quarante dernières années. Mme Letarte-Lavoie souhaite également la bienvenue à M. Ouaja et assure que la STS souhaite également collaborer pour les dossiers à venir. Elle indique également que les élus présents pourront certainement aborder les enjeux de déneigement aux services de la Ville concernés.

6. TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS - CARNAVAL DE SHERBROOKE**RÉSOLUTION NUMÉRO 171-24**

CONSIDÉRANT la demande des Féeries hivernales inc. de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités 2025 du Carnaval de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après «STS») de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), les tarifs doivent être publiés dans un journal diffusé dans le territoire de la Société et qu'ils entrent en vigueur le trentième (30^e) jour qui suit cette publication ;

CONSIDÉRANT les conditions applicables aux tarifications spéciales uniques qui peuvent être octroyées par la STS en vertu des articles 17 et 18 (section II) du règlement R-073 établissant les différents titres de transport édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.6 du règlement R-072 sur la délégation de pouvoirs autorise le conseil d'administration à décider d'un tarif spécial unique pour tous les usagers lors de journées ou d'évènements spéciaux ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ dès 17 h le vendredi 28 février 2025 et toute la journée les samedi 1^{er} mars et dimanche 2 mars 2025, sur l'ensemble des circuits de la Société de transport de Sherbrooke, lors du Carnaval de Sherbrooke.

Que le Secrétaire fasse paraître un avis public à cet effet.

- ADOPTÉ -

7. PROCOLE D'ENTENTE ENTRE LE COLLÈGE SUPÉRIEUR DE SHERBROOKE ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE - PROGRAMME DE PASSE UNIVERSELLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 172-24

CONSIDÉRANT QUE le Collège Supérieur de Sherbrooke (ci-après «CSS») souhaite offrir à ses étudiantes et étudiants une plus grande accessibilité au transport en commun sur le territoire de la ville de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après «STS») est en concordance avec la demande du CSS ;

CONSIDÉRANT QUE la STS et le CSS souhaitent mettre en place un projet pilote de passe universelle pour les étudiantes et les étudiants du CSS ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer l'entente de deux (2) ans, en vigueur à compter du 1^{er} février 2025, et se renouvelant, par la suite, d'année en année, pour un maximum de trois (3) ans, entre la Société de transport de Sherbrooke et le Collège Supérieur de Sherbrooke, comme décrit à la présente et substantiellement conforme au projet déposé.

Que le protocole d'entente dûment signé par toutes les parties soit et est conservé aux archives sous le numéro A24-54.

- ADOPTÉ -

8. **PROCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE - PROGRAMME DE PASSE UNIVERSELLE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 173-24

CONSIDÉRANT QUE la précédente entente pour le programme de passe universelle avec l'Université de Sherbrooke (ci-après «UDS») vient à échéance le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'UDS souhaite continuer d'offrir l'accessibilité complète au transport en commun sur le territoire de la ville de Sherbrooke à ses étudiantes et ses étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (ci-après «STS») et l'UDS souhaitent favoriser la diminution des gaz à effets de serre par l'implantation de mesures de transport durable ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer l'entente de cinq (5) ans, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 entre la Société de transport de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke, comme décrit à la présente et substantiellement conforme au projet déposé.

Que le protocole d'entente dûment signé par toutes les parties soit et est conservé aux archives sous le numéro A24-55.

- ADOPTÉ -

9. **ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA LANGUE OFFICIELLE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 174-24

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a renforcé les dispositions de la Charte de la langue française, notamment celles applicables à l'Administration le 1^{er} juin 2022 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2023, de la Politique linguistique de l'État, pour guider l'Administration dans l'exécution de son devoir d'exemplarité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke est assujettie aux nouvelles dispositions et qu'elle doit encadrer clairement ses obligations en lien avec l'application de la Charte de la langue française ;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Politique relative à l'utilisation de la langue officielle, le français et la directive annexée soient et sont adoptées et transmises au ministère de la Langue française.

Que la Politique relative à l'utilisation de la langue officielle, le français et la directive annexée soient et sont conservés aux archives sous le numéro A24-56.

Monsieur Claude Charron enregistre sa dissidence.

- ADOPTÉ -

10. **DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 175-24

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) prévoit que la plus haute autorité au sein d'un organisme public peut déléguer en tout ou en partie la fonction de responsable de l'accès aux documents et celle de responsable de la protection des renseignements personnels à un membre de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicky Martineau a été mandatée pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels le 14 octobre 2020 par la résolution 102-20 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, c.25) impose de nouvelles obligations aux organismes publics ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles obligations comportent des responsabilités accrues et nécessitent une grande imputabilité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une nouvelle personne, membre de la direction, pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration nomme madame Claudy Champoux pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à compter du 16 décembre 2024.

Que le Secrétaire informe la Commission d'accès à l'information de ce changement dans les plus brefs délais.

- ADOPTÉ -

11. COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION NUMÉRO 176-24

CONSIDÉRANT la Politique d'admissibilité au transport adapté du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Laurie Lanfranchi a été nommée à titre d'officière déléguée à l'admission au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté pour une période de deux (2) ans par la résolution 011-23 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Vincent a été nommé à titre de substitut au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté pour une période de deux (2) ans par la résolution 011-23 ;

CONSIDÉRANT QUE leurs mandats respectifs viennent à échéance le 15 février 2025 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le mandat de Mme Laurie Lanfranchi, à titre d'officière déléguée à l'admission au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté, soit et est renouvelé pour une période de deux (2) ans, conformément à la Politique d'admissibilité au transport adapté, soit jusqu'au 15 février 2027.

Que le mandat de M. Serge Vincent, à titre de substitut au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté, soit et est renouvelé pour une période de deux (2) ans, conformément à la Politique d'admissibilité au transport adapté, soit jusqu'au 15 février 2027.

- ADOPTÉ -

12. RÉSOLUTION VILLE DE SHERBROOKE - ENTENTE DE FINANCEMENT PLURIANNUEL 2025-2028 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION NUMÉRO 177-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la résolution C.M. 2024-9983-00 de la Ville de Sherbrooke concernant l'entente de financement pluriannuel 2025-2028 de la Société de transport de Sherbrooke, soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

13. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-24-20 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LE REMPLACEMENT DE PONTS ÉLÉVATEURS HYDRAULIQUES ET D'UN LAVEUR AUTOMATIQUE POUR AUTOBUS

RÉSOLUTION NUMÉRO 178-24

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke a lancé, le 2 octobre dernier, l'appel d'offres public STS-24-20 pour des services professionnels en ingénierie et architecture pour le remplacement de ponts élévateurs hydrauliques et d'un laveur automatique pour autobus ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a évalué et analysé les offres selon un système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes, conforme à la loi et au règlement R-050 en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions reçues ont été jugées conformes, soit celles de :

- ADSP inc.
- Cimaïse inc.
- FabriQ Architecture

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le remplacement de ponts élévateurs hydrauliques et d'un laveur automatique pour autobus soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit ADSP inc., au montant de deux cent soixante-dix-huit mille trois cent trente et un dollars et quarante-huit cents (278 331,48 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A24-57.

- ADOPTÉ -

14. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 179-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance pour les communications reçues au cours du mois de novembre 2024 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

15. AFFAIRES NOUVELLES**15.1. FIN D'EMPLOI - MATRICULE 1325****RÉSOLUTION NUMÉRO 180-24**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, l'entente de fin d'emploi intervenue entre la STS et l'employé matricule 1325.

- ADOPTÉ -

16. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Geneviève La Roche se joint à l'assemblée.

M. Philippe Angers-Trottier

M. Angers-Trottier souhaite de joyeuses fêtes à tous et encourage les citoyens à utiliser le transport en commun avec les tarifications spéciales à venir.

Mme Catherine Baillargeon

Mme Baillargeon souhaite de joyeuses fêtes à tous.

M. Émile Bellerose-Simard

M. Bellerose-Simard souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens et étudiants de Sherbrooke et envoie ses encouragements pour celles et ceux qui sont en fin de session.

M. Claude Charron

M. Charron souhaite de joyeuses fêtes à tous et souligne les efforts de la STS pour supporter les personnes ayant des revenus moins élevés.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose souhaite de joyeuses fêtes à tous et encourage les citoyens à utiliser le transport en commun pour profiter de leurs activités favorites. Mme Bellerose remercie toutes les personnes qui s'impliquent dans des initiatives pour briser l'isolement durant cette période de l'année.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche souligne que l'année 2024 en est une de record pour ce qui est de l'achalandage à la STS et souhaite que la croissance se poursuive en 2025. Elle remercie les équipes ainsi que la clientèle pour leur contribution et souhaite un joyeux temps des fêtes à tous.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau remercie Mme Croteau pour son apport important à la cause de l'accessibilité et pour les éléments pertinents qu'elle a amenés au conseil d'administration au cours de sa carrière.

Mme Boileau souligne également que la période des fêtes peut être difficile pour certaines familles et énumère les ressources alimentaires disponibles dans la région. Elle complète son message en abordant les enjeux de sécurité que certaines personnes peuvent vivre lorsqu'elles se retrouvent à la maison et précise où téléphoner si tel est le cas.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie rappelle que 2024 a été une année bien remplie avec la mise en action du plan stratégique, la mise en place d'une taxe sur l'immatriculation qui sera en vigueur dès janvier, les négociations et signatures des quatre conventions collectives de travail, le déploiement de l'électrification de la flotte et du garage et bien plus. Elle souligne également son entrée en fonction comme présidente du conseil d'administration, un rôle qu'elle assume avec fierté et honneur avec le support des membres du conseil et de la direction.

Mme Letarte-Lavoie conclut en mentionnant que la STS a été reconnue comme étant la plus performante avec un taux d'achalandage jamais vu et indique que les efforts déployés portent fruit. Finalement, elle remercie chaque personne qui a contribué au rayonnement de la STS et souhaite de joyeuses Fêtes à tous.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 17 h 54.

La Présidente,

Le Directeur général,

Laure Letarte-Lavoie

Patrick Dobson à titre de secrétaire
en l'absence de Vicky Martineau